



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

13 décembre 2006

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée limitée conformément au décret du 27 octobre 1999 (JO du 30 octobre 1999) et à l'arrêté du 8 décembre 2005 (JO du 29 décembre 2005).

CASTOR EQUI, pommade
Tube de 20 g (314 681-0)

Laboratoire BOIRON SA

Castor Equi

Date de l'AMM : 4 juillet 1973

Motif de la demande : Renouvellement de l'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé

1 CARACTERISTIQUES DU MEDICAMENT

1.1. Principe actif

Castor Equi

1.2. Indications

Médicament homéopathique SANS indication thérapeutique.

2 MEDICAMENTS COMPARABLES

2.1. Classement ATC

V : DIVERS
V03 : TOUS AUTRES MEDICAMENTS
V03A : TOUS AUTRES MEDICAMENTS
V03AX : AUTRES MEDICAMENTS

2.2. Médicaments de même classe pharmaco-thérapeutique

Cette spécialité ne disposant pas d'indication thérapeutique, les médicaments comparables ou ayant la même visée thérapeutique ne peuvent être précisés.

3 REACTUALISATION DES DONNEES DISPONIBLES DEPUIS LE PRECEDENT AVIS

Aucune donnée clinique n'a été fournie par la firme.

4 SERVICE MEDICAL RENDU ET RECOMMANDATIONS

En l'absence d'indication précise, le caractère habituel de gravité, le rapport efficacité/effets indésirables, la place dans la stratégie thérapeutique et l'intérêt en termes de santé publique de cette spécialité ne peuvent être précisés.

Par conséquent, la Commission de la Transparence ne peut se prononcer sur le service médical rendu par cette spécialité.